
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

25 AVRIL 2017

PROPOSITION DE MOTION

RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS AVEC LE PARLEMENT
FÉDÉRAL AU SUJET DE LA PENSION DES ENSEIGNANTS

DÉPOSÉE PAR **M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MMES CHRISTIANE VIENNE,
VÉRONIQUE SALVI ET CAROLINE PERSOONS.**

- Le Parlement de la Communauté française,
- vu le projet de loi relatif à « l'harmonisation de la prise en compte des périodes d'études pour le calcul de la pension », débattu en commission des Affaires sociales de la Chambre ;
 - vu l'article 143 de la Constitution ;
 - vu l'article 32, § 1er bis, de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles, modifié par l'article 2 de la loi spéciale du 7 mai 1999 ;
 - vu les conséquences de cette réforme sur la carrière et la pension des enseignants ;
 - vu les mesures déjà annoncées par le Ministre des Pensions visant à calculer la pension en soixantièmes et plus en cinquante-cinquièmes ;
 - vu que la combinaison de la mesure susmentionnée et de celles annoncées impliquerait que les enseignants dont le titre de capacité se fonde sur 5 années de diplôme devraient, à défaut de « racheter » leurs 5 années de diplôme, travailler jusqu'à 68 ans pour prétendre à une pension complète ;
 - vu l'incertitude quant à la reconnaissance de la pénibilité de la profession d'enseignant ;
 - vu que la concertation entre le Fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est limitée, selon l'aveu même du ministre des Pensions, à une discussion en Comité de Secteur ;
 - considérant qu'un tel sujet devait évidemment être débattu en Comité de Concertation ;
 - considérant le rôle central que jouent les enseignants dans la construction de la société et du vivre ensemble ;
 - considérant la perte d'attractivité du métier d'enseignant induite et le risque d'aggravation de la pénurie d'enseignants ;
 - déclare que ses intérêts sont gravement lésés par le projet de loi relatif à « l'harmonisation de la prise en compte des périodes d'études pour le calcul de la pension » ;
 - demande par conséquent la suspension au Parlement fédéral, aux fins de concertation, de la procédure relative au projet de loi relatif à « l'harmonisation de la prise en compte des périodes d'études pour le calcul de la pension » ;

Christos Doulkeridis

Christiane Vienne

Véronique Salvi

Caroline Persoons